



INTRODUCTION

Les locaux de l'internat du lycée professionnel Saint Joseph se situent : 22 Bis rue Gourdon 18100 VIERZON. L'internat est une solution d'hébergement destinée à faciliter la poursuite d'étude pour les élèves pour lesquels l'éloignement géographique pose des problèmes de transports importants ou pour des raisons familiales.

L'internat est sous la surveillance de Madame Karine Barbier. L'accès à l'internat est réservé aux internes seulement. L'internat est joignable au 06 58 36 95 69 de 20h30 à 21h30 et à n'importe quelle heure en cas d'urgence.

En cas de manquement aux règles ci-dessous énumérées et après avoir cherché des solutions avec les intéressés, des sanctions pouvant aller jusqu'à exclusion définitive pourront être prises.

Chaque interne est responsable de son lieu de vie. Il doit veiller à la propreté et au rangement de ses affaires et à la sécurité de ses biens. Les chambres doivent être rendues dans l'état exact qu'à l'entrée : les dégradations sont à la charge des familles.

HORAIRES ET SORTIES

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6h30		Réveil des internes	Réveil des internes	Réveil des internes	Réveil des internes
7h00		Départ pour le self	Départ pour le self	Départ pour le self	Départ pour le self Fermeture de l'internat
7h35-8h05		Fin du petit déjeuner, attente en salle d'étude	Fin du petit déjeuner, attente en salle d'étude	Fin du petit déjeuner, attente en salle d'étude	Fin du petit déjeuner, attente en salle d'étude
8h05	Début des cours selon les emplois du temps	Début des cours selon les emplois du temps	Début des cours selon les emplois du temps	Début des cours selon les emplois du temps	Début des cours selon les emplois du temps
13h30/16h45			Sortie pour les élèves avec autorisation des parents		
17h10	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	
17h15/17h45	Sortie pour les élèves avec autorisation des parents	Sortie pour les élèves avec autorisation des parents	Retour des sorties et début de l'heure d'étude	Sortie pour les élèves avec autorisation des parents	
17h45/19h00	Etude obligatoire			Etude obligatoire	
19h00/19h45	Diner Retour à l'internat	Diner Retour à l'internat	Diner Retour à l'internat	Diner Retour à l'internat	
20h00/21h30	Quartier libre dans les chambres + Toilette	Quartier libre dans les chambres + Toilette	Quartier libre dans les chambres + Toilette	Quartier libre dans les chambres + Toilette	
21h30	Retour en chambre	Retour en chambre	Retour en chambre	Retour en chambre	
21h45	Coucher	Coucher	Coucher	Coucher	

Les internes rentrent dans leur famille vendredi après la dernière heure de cours. Le retour à l'établissement se fait le lundi matin. Les bagages fermés et étiquetés au nom de l'interne sont à déposer dans une salle réservée à cet usage près de l'accueil au lycée.

Les parents sont tenus d'informer l'établissement soit par téléphone soit par mail de l'absence ou du retard de l'interne.

L'établissement doit pouvoir joindre les familles en toutes circonstances.

DELEGUEES DE L'INTERNAT

Deux déléguées d'internat sont élues en début d'année. Elles sont chargées de liaison entre les internes, la surveillante d'internat et la direction. Des réunions seront tenues et en fonction des besoins.

HYGIENE ET SECURITE

Les internes doivent respecter les règlements, consignes de sécurité et d'hygiène.

Pour des raisons de sécurité et conformément au décret n°2003-1386 du 15 Novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'internat. Cette interdiction vaut également pour les cigarettes électroniques.

L'élève s'engage à occuper son lit et seulement son lit. Il doit également veiller au changement de son linge de lit et son linge de toilettes toutes les semaines.

Aucun appareil électroménager n'est permis dans les dortoirs.

L'internat est équipé d'un système de sécurité incendie. Des exercices d'évacuation peuvent être organisés au cours de l'année. Les consignes d'évacuation seront expliquées aux internes en début d'année.

SANTE

Un traitement médical suivi par l'interne est à communiquer à l'établissement. S'il y en a un, l'ordonnance et les médicaments sont à confier Madame Karine Barbier qui s'assurera de la distribution.

En cas de maladie, les familles sont prévenues dans les meilleurs délais par l'établissement afin de pouvoir venir récupérer l'élève.

Il est formellement interdit de conserver des médicaments.

CONNEXION INTERNET

Une connexion internet est à disposition des élèves. Les codes leur seront communiqués.

La connexion internet mise à disposition ne doit pas être utilisée pour télécharger et/ou mettre à disposition des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Il est interdit de télécharger du contenu illégal.

SANCTIONS

En cas de manquement au présent règlement intérieur, des sanctions adaptées à la nature et à la gravité du problème peuvent être prises :

- Retenue
- Confiscation de téléphone et/ou d'ordinateur
- Suppression temporaire et/ou définitive de sortie
- Avertissement oral et/ou écrit
- Exclusion temporaire ou définitive de l'internat et/ou du lycée

L'équipe de l'ensemble scolaire Notre Dame Saint Joseph Vierzon souhaite une belle année de réussite à toutes !



LISTE DE MATERIEL POUR L'INTERNAT

A prévoir pour le jour de la rentrée

- Trousse de toilette
- Linge de toilette (gants, serviettes)
- Paire de draps 1 place (drap housse, drap de dessus ou housse de couette)
- Alèse
- Couette ou couverture
- Oreiller et/ou traversin + taies
- 1 paire de chaussons (indispensable les chaussures sont interdites à l'internat)
- Effets personnels
- 2 petits cadenas à **code** pour l'armoire et le casier

NB : Le linge de lit et de toilette doit être changé régulièrement et lavé par la famille.



Lycée professionnel Saint Joseph - 11 rue Gourdon - 18100 VIERZON

 02 48 52 90 37

 direction@ndsj-vierzon.fr

 www.ndsj-vierzon.fr

**Coupon-réponse : Prise de Connaissance et approbation du Règlement de l'Internat
à remettre au surveillant d'internat**

Nous soussignons,

Madame : _____

Monsieur : _____

Parents de : _____

En classe de : _____

- Avons pris connaissance du règlement intérieur de l'internat du Lycée Professionnel Saint Joseph-Vierzon.
- Approuvons les termes du règlement intérieur.

Signatures :

Le(s) responsable(s) de l'élève

Le Chef d'établissement

L'élève